

AgriPatrimoine

Association Loi 1901 - J.O. du 30 avril 2005 n° 2166

Récépissé : S-P. de SARCELLES n°0952009301

« La passivité est l'un des moteurs de l'histoire. C'est aussi l'un des plus sous-estimés, car les gens préfèrent se voir comme courageux et maîtres de leur destin.

Libres surtout !.....L'immense majorité des êtres humains se fout éperdument de la liberté. Ils chérissent deux autres choses.... : la survie et l'intégration au groupe ». (Nancy Huston, « Danse noire »)

J.A. :

Rentrée 2015 et projet foncier dans le rapport d'activité Congrès 2015.

J'ai eu la joie et l'émotion d'assister au congrès des J.A. auquel on avait eu la gentillesse de m'inviter, ce qui m'a bien rajeunie.

L'émotion sincère ressentie face à cette salle de jeunes reprenant le refrain « Hallelujah » n'a eu d'égale que la consternation à l'écoute de Messieurs Le FOLL et BEULIN aussi dépassés et peu motivés l'un que l'autre par le sujet du jour.

Il s'agit pourtant d'un sujet fondamental, pour les jeunes mais aussi pour toute la planète.

Nous avons prévu de travailler ensemble et de voir si nous pouvons proposer des solutions négociées aux politiques qui les attendent.

Voici déjà ce que je souhaitais vous dire à propos du rapport d'activité 2015 et de cette rentrée :

Le rapport d'activité part de deux constats, à ce qu'il semble, à ce jour non discutés mais non démontrés non plus :

1^{er} constat : La loi d'avenir de 2014 apporte des éléments positifs et il convient donc d'en surveiller l'application :

Les deux éléments positifs, si j'ai bien compris, seraient :

* Le renforcement du contrôle des structures.

* Le renforcement de l'intervention des S.A.F.E.R.

(Pour information, en droit strict, les deux peuvent être démolis en une minute...mes notes sont à votre disposition)

En 2015, on se pince !

Il s'y ajoute le souhait que le registre des agriculteurs se développe sachant, je le rappelle, que l'agriculture n'est pas une activité réglementée et que cela n'a donc aucun sens et aucune portée.

Existe-t-il « **un** » jeune qui puisse me dire en face, et après y avoir sérieusement réfléchi, que ces deux outils sont les solutions aux problèmes du foncier et de l'installation des jeunes :

* les C.D.O.A. se résument à des groupes d'observation de ce qui se passe chez le voisin et à des courroies de transmission de la « politique des copains » du syndicalisme dominant localement.

* les S.A.F.E.R. font 90 % de leur chiffre d'affaires (Vérifiez les chiffres, ils sont disponibles) en opérations de substitution, sans le moindre rapport avec une quelconque politique foncière et **sans le moindre contrôle** ni politique ni juridictionnel.

Pour conserver ce pouvoir de nuisance, uniquement destiné à financer le syndicalisme et conserver le statut de quelques édiles, elles ont vidé en deux décennies, de leurs ressources et de leurs compétences, les services fonciers des Chambres qui étaient pourtant le plus souvent remarquablement compétents, désintéressés et neutres.

Comment peut-on, pour défendre l'intérêt général ou du moins celui du plus grand nombre, privilégier un acteur privé à un acteur public ?

Comment les jeunes peuvent-ils ne pas se rendre compte que les S.A.F.E.R. représentent le degré le plus abouti du libéralisme économique :

Ce ne sont même plus les capitaux privés qui sont livrés à eux-mêmes sans contrôle. C'est **carrément la puissance publique** -droit de préemption- **et les impôts** -exonération de droits sur les achats et reventes- **qui sont mis au service d'intérêts privés.**

Une politique foncière est impérative mais aussi exigeante. Elle mérite mieux que cela ! Des solutions existent pour poursuivre ces objectifs de manière honorable !

Il suffit juste d'y travailler.

2^{ème} constat : le statut du fermage est la condition à l'installation des jeunes.

Ayant ce statut du fermage « à vendre », nos jeunes n'envisagent aucune mesure incitative mais des menaces, des rétorsions et ce qu'ils considèrent comme une chasse aux « fraudeurs » -soient des gens qui auraient la prétention d'exploiter sans eux.

Tout d'abord, il est important de se mettre à l'esprit -ce qui est universel- que lorsqu'on a besoin de quelqu'un, on tente de le séduire ou de le convaincre, on ne le menace pas. Déjà !

Ensuite, ceux qui veulent exploiter sans eux trouveront toujours des solutions pour le faire. C'est toujours une erreur de stratégie que de se croire indispensable.

Heureusement que sur le terrain, loin des structures syndicales qui semblent avoir quelque intérêt à gâcher le métier, les jeunes ont un peu plus de bon sens et traitent leurs bailleurs autrement. Sinon, il n'y aurait plus d'installations du tout....

Il est à souhaiter aussi que nos jeunes ne traitent pas leurs futures épouses comme leurs bailleurs : les emprisonner en les menaçant de rétorsions diverses.

Sinon, on ne s'interroge plus sur les raisons du célibat répandu chez les agriculteurs....

Mais enfin, et surtout, au bout d'un moment j'aimerais que nos jeunes nous expliquent en quoi le statut du fermage favorise-t-il l'installation des jeunes :

1°- Il sert de repoussoir aux bailleurs.

Nombre de propriétaires loueraient volontiers à des jeunes, pour lesquels ils ont une sympathie marquée, s'il n'existait pas.

Cela ne veut pas dire qu'ils reprendraient leurs terres pour les exploiter, cela veut dire simplement qu'ils conserveraient la gestion de leur patrimoine et pourraient s'entendre, librement et comme des adultes, sur diverses clauses du contrat.

Quel serait le risque pour l'exploitant ? Qu'on lui impose des conditions plus dures que le bail-type ? Outre le fait que le plus puissant des deux est, à notre époque, généralement le preneur, ce n'est pas le statut du fermage qui empêchera le bailleur de louer à un voisin plus complaisant !

En matière de baux commerciaux, la reprise existe sans motivation mais le bailleur doit payer la valeur récupérée ! N'est-ce pas, en ce cas, plus motivant pour les exploitants de valoriser l'outil de travail ?

2°- Il est l'outil de manipulation des jeunes agriculteurs par les agriculteurs plus âgés.

Le fameux « pas-de-porte » beaucoup plus répandu géographiquement que la profession ne veut bien l'admettre- et comme je ne cesse de le clamer depuis des décennies, en vain- devrait être légalisé et fixé sur la rentabilité potentielle de l'exploitation

Or qu'en est-il ?

Il est simplement la contrepartie du poids du statut du fermage...

* Qui le paie : le jeune quand il peut, et quand il ne peut pas, il se fait brûler la priorité par un plus âgé qui a la surface financière suffisante ;

* Qui l'encaisse : l'exploitant en fin de carrière qui le considère comme un complément de retraite.

Donc les exploitants plus âgés « bourrent le mou » des jeunes en leur faisant croire, par un discours quasiment dupliqué mais jamais réfléchi, que le statut du fermage leur est favorable.

Il est favorable aux exploitants en fin de carrière qui veulent se rembourser de ce qu'ils ont déboursé à l'entrée et **nuisent à l'installation.**

J'aimerais qu'enfin on me réponde et on m'explique pourquoi depuis des décennies, on répète l'inverse comme des machines !

Et que dire de nos structures d'aide et de conseil ?

Avec mon âge et mon expérience c'est plusieurs fois par an que mon cœur se serre en constatant les dégâts faits par l'impéritie, l'incompétence et la vanité des structures supposées nous aider :

Je pense naturellement principalement aux C.M.S.A. et aux C.E.R. : les horreurs que je trouve dans les dossiers sur lesquels on me consulte ou que je gère directement rempliraient aisément une bibliothèque ...Mais personne ne les arrête alors qu'on peut tous constater la discorde et la ruine qu'ils apportent sans même ciller

Je vous en supplie. Ne me dites pas « c'est une question d'hommes...! ».

Ce raisonnement est le support de tout système antidémocratique et le prétexte à l'accaparement des pouvoirs.

Les structures doivent empêcher les dérives inhérentes à la nature humaine. C'est à cela que servent les lois.

Aujourd'hui non seulement nos structures fabriquent elles-mêmes ces dérives **mais elles en ont besoin pour survivre !**

Il serait peut-être temps que nous réagissions ! J'ai une trop grande passion pour notre agriculture et depuis trop longtemps pour la regarder se déliter sans rien dire.

Aidez-nous, aidez-vous !

S. JACCOUX d'EYSSAUTIER.

Août 2015.